



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH

"BONJOUR LA RECRE"

BEAUMONT-LOUESTAULT

ANNEE 2019-2020

Bonjour la Récré de l'Indre-et-Loire
30 Rue Georges BIERET , Beaumont La Ronce 37360 Beaumont-Louestault
☎ : Association 📠 : ALSH : 06.77.48.32.65 ☎ : Accueil de loisirs : 02.47.24.27.21
📧 : contact@bonjoularecre.fr / inscription.bonjoularecre@gmail.com

SOMMAIRE

I.	DESCRIPTIF	2
II.	PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION « Bonjour-La-Récré »	2
	Les mercredis et vacances scolaires	
	La socialisation	
	La qualité	
III.	LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	3
	Les objectifs pédagogiques – Les moyens – Les méthodes	
	1 Les objectifs pédagogiques	
	2 Les moyens	
	3 Les méthodes	
IV.	LE RÔLE DE CHACUN AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	5
	1 L'équipe d'encadrement	
	Le Directeur	
	Les animateurs	
	2 Les enfants	
	3 Les familles	
V.	FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	7
	A Généralités	
	B Les moyens de l'accueil de loisirs	
VI.	L'EQUIPE D'ENCADREMENT	8
VII.	JOURNEE TYPE	9
VIII.	DEROULEMENT D'UNE JOURNEE	9
IX.	LES REGLES DE VIE NON NEGOCIABLES	10
X.	REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	11
XI.	LA SECURITE	11
	ANNEXES.....	13

I. DESCRIPTIF

Beaumont-Louestault est situé en zone rurale, au nord de Tours. Accessible par la départementale 29. Depuis le 1^{er} Janvier 2017, Beaumont la Ronce a fusionné avec Louestault au sein de la nouvelle commune Beaumont-Louestault dont elle devient le chef-lieu.

Village d'environ 1600 habitants, sa population est en augmentation du fait de la construction de lotissements récemment.

Le village dispose d'un patrimoine historique important : un château aux origines médiévales, une église, un bois...

A la demande des familles de Beaumont-La-Ronce en 2009, l'association "Bonjour la récré" propose l'ouverture d'un Accueil de Loisirs sans hébergement pour les 3 - 11 ans scolarisés.

L'ALSH occupe les locaux de l'école primaire **30 rue Georges BIERET, Beaumont la ronce 37360 Beaumont-Louestault.**

D'un agrément de 16 enfants de moins de 6ans et de 24 enfants de 6 ans à 11 ans, il fonctionne en journée complète pour les mercredis et pendant la première semaine des vacances scolaires sauf à Noël. Ouverture également les trois premières semaines de juillet. Pas d'accueil prévu pour les 12-17 ans actuellement.

L'accueil ouvre ses portes à partir de 8h jusqu'à 18 heures les vacances scolaires et les mercredis. L'accueil de loisirs peut accueillir environ 40 enfants selon les inscriptions.

Le nombre d'inscrits est en continuelle augmentation. Un nouveau lieu d'accueil avec une capacité d'accueil de 80 enfants, accolé à l'école, est prévu dans l'agrandissement du site scolaire et ce dans les deux années à venir.

II. PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION « Bonjour La Récré »

Dans le but de tout mettre en œuvre pour offrir aux enfants des moments privilégiés, avec une vigilance de tous les instants en matière d'hygiène et de sécurité, le projet éducatif de l'association s'appuie sur plusieurs principes fondamentaux : le respect mutuel des adultes et des enfants, le respect des structures d'accueil et de l'environnement, la mise en œuvre des activités en tenant compte des envies des enfants et de leur rythme, l'écoute, la tolérance, l'entraide et l'autonomie.

L'ALSH de Beaumont Louestault a pour but de proposer aux enfants de maternelle et élémentaire un lieu d'accueil et de loisirs, adapté à leurs besoins, dans la commune de Beaumont Louestault, les mercredis et certaines semaines de vacances scolaires.

L'objectif principal est la satisfaction des enfants accueillis et par conséquent de leur famille. Pour atteindre cet objectif, les activités proposées seront adaptées aux enfants en fonction de leurs âges, leurs capacités, leur rythme et leurs envies.

Le rythme de vie sera différent de celui de l'école, de l'accueil périscolaire ou du cadre familial mais poursuivra l'éducation engagée dans ces différentes structures en aidant les enfants à éveiller et affirmer leur personnalité afin de devenir de futurs citoyens autonomes et responsables, tout en suivant les règles de base de la vie en collectivité, dont la première et fondamentale est le respect d'autrui et de soi.

Afin que l'enfant puisse vivre pleinement ses journées au sein de l'accueil de loisirs, nous nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs à atteindre :

- Tout mettre en œuvre pour que le temps de loisirs soit différent du temps scolaire et périscolaire ;
- Considérer tous les enfants sur un même pied d'égalité ;

- Respecter le rythme de vie des enfants, sans oublier qu'ils sont là pour s'amuser et se détendre ;
- Socialiser l'enfant, c'est-à-dire lui apprendre à vivre en collectivité, en lui faisant prendre conscience de toutes les contingences sans modifier sa personnalité ;
- Permettre à l'enfant de communiquer, de s'exprimer, de partager ;
- Permettre à l'enfant de s'épanouir par le biais des activités ;
- Développer la créativité et l'imagination de l'enfant ;
- Développer les qualités physiques et les facultés intellectuelles de l'enfant ;
- Garder un équilibre entre les diverses activités sportives, manuelles, ludiques et artistiques ;
- Sensibiliser les enfants au Développement Durable, par le biais d'activités respectueuses de l'environnement ;
- Garantir la sécurité affective, physique et morale des enfants ;
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins de chaque âge.

Le projet éducatif de l'association « Bonjour la récré » vise donc à permettre aux enfants des milieux les plus divers :

- de participer à des activités individuelles et collectives adaptées à leur âge, répondant à leurs intérêts et à leurs besoins,
- d'accéder aux connaissances, aux techniques et aux formes d'expression les plus variées possibles,
- d'investir leurs connaissances dans les réalisations individuelles et collectives,
- de participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers,
- d'assumer selon leurs compétences acquises, des responsabilités et des rôles variés,
- de participer activement à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie,
- de se confronter aux réalités de l'environnement matériel et humain.

III. LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Le projet pédagogique, tel qu'il est écrit ce jour, évoluera en fonction de l'avancée des projets d'animation, de l'accueil du projet par les enfants, par les familles.
Ce n'est pas un document immuable.

L'équipe devra mettre tout en place pour répondre aux objectifs pédagogiques via les moyens et les méthodes ci-dessous afin de permettre à l'enfant de passer des vacances agréables tout en trouvant sa place dans la vie collective de l'accueil.

1. Les objectifs pédagogiques :

- A** Respecter le rythme de vie de l'enfant
- B** Favoriser la vie en collectivité
- C** Favoriser la découverte et éveiller la curiosité
- D** Tendre vers l'autonomie

2. Les moyens :

A1 D1 Aménagement des locaux et du temps

A2 Fonctionner en petits groupes

A3 Assurer un suivi de l'enfant

B1 Mise en place de repères

B2 Intégrer la notion de respect

C1 Pratiquer des activités diverses et parfois nouvelles (qui intègrent aussi les notions de respect, d'autonomie, de vie collective)

D2 Notion d'hygiène

B3 D3 Notion de partage et d'entraide

D4 Par la responsabilisation

3. Les méthodes

A1 D1

- Sortir l'enfant du cadre de l'école : installation de coins confortables sur lesquels l'enfant peut évoluer seul : lecture, dinette et poupée, espace jeux de construction, garage voitures, jeux éducatifs, dessins, coloriage, tableau blanc, baby-foot.
- Diversifier les activités en alternant avec les moments calmes.
- Proposer un planning d'activité aéré avec des ateliers de courtes durées.
- Le temps calme est organisé à la sortie du repas.

A2

- Réalisation de planning d'activité en fonction des tranches d'âges (petits/grands).
- Utilisation de salles d'atelier différentes.

A3

- Contact avec les parents pendant les accueils : discussions, points positifs, problèmes rencontrés avec l'enfant, retour sur le déroulement de la journée, informations diverses.
- Disponibilité de l'animateur : dialogue, écoute, repérer les besoins, soins, accompagnement si nécessaire de l'enfant.

B1

- Temporels : respecter les heures de repas et du goûter.
- Organisation du découpage de la journée (accueils, temps libres, temps calmes, temps d'activité, temps de repos).
- Dans l'espace : les enfants peuvent s'approprier les lieux en affichant leurs réalisations, affichage des consignes (signalétiques).
- Programmation de projets sur l'année : kermesse, séjours courts, spectacles, fêtes à thème (fête de la musique, halloween, carnaval, ...).

B2

- Du matériel, des locaux : mise à disposition de caisses de rangement pour les coins permanents, aider les animateurs à ranger, nettoyer, jeter les papiers à la poubelle, ne pas détériorer, ramener le matériel prêté.
- Des autres : qualités des échanges (formules de politesse, ne pas crier, interpeler les autres personnes par leur prénom, se référer à un adulte en cas de besoin : si on rencontre un problème, une difficulté), écouter les consignes.
- Organisation de jeux collectifs qui développent l'aspect relationnel, l'esprit d'équipe.

C1

- Culturelles : Musées, cinéma, spectacles (marionnettes, contes, magie, cirque).

- Sportives : basés sur l'éveil psychomoteur, petits vélos, balade en vélo, mini-basket, croquet, piscine, jeux de balle, poney-club, jeux sportifs, ...
- Visites pédagogiques : visite de fermes, de grottes, de jardins, ...
- Créations : cuisine, organisation de séjours courts (2 nuits maximum) : camping, ferme.

D2

- Se laver les mains avant le repas et le goûter, après les activités, après le passage aux sanitaires, avant l'activité cuisine.
- Aller seul aux toilettes, s'essuyer, tirer la chasse d'eau.
- Se servir des couverts, de la serviette.

B3 D3

- Se servir seul à table pour les plus grands en tenant compte des autres.
- Lors des sorties, les plus grands donnent la main aux plus petits.

D4

- Confier des tâches aux enfants à tour de rôle (distribution, ramassage, débarrasser la table).
- Permettre le choix de l'activité.
- Etre acteur de ses vacances, loisirs

IV. LES RÔLES DE CHACUN AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. L'équipe d'encadrement

• **Le directeur :**

- a sous sa responsabilité les enfants, il assure leur sécurité physique, morale et affective.
- veille à ce que soit appliqué le projet pédagogique (rôle de garant du projet), il aide à la réalisation et conduit les projets d'animation en mettant en place les moyens nécessaires à leur bonne réalisation.
- organise le travail et conduit les réunions avec les animateurs, auprès desquels il a un rôle permanent de conseil et de formation, avec les animateurs et en particulier avec les animateurs stagiaires, une évaluation hebdomadaire sera mise en place.
- assure le suivi financier, administratif et matériel de l'Accueil Collectif de Mineurs et veille au respect des règles de sécurité (physiques, alimentaires...).
- a un rôle d'accueil des familles et d'information auprès desquelles il communique le projet pédagogique.
- est l'interlocuteur direct auprès de la DDCS et doit remplir et mettre à jour la déclaration de l'accueil sur le site TAM.

• **Les animateurs :**

Après avoir discuté du projet pédagogique avec le directeur, présenteront chacun (en réunion de préparation) leurs projets d'activités.

Il leur sera demandé de respecter et de tenir compte des éléments suivants :

- ▣ Savoir travailler en équipe (avec les autres animateurs et avec les enfants).
- ▣ Respecter les objectifs pédagogiques.
- ▣ Avoir des qualités d'écoute et d'organisation pour aider les enfants dans la réalisation de leur projet, dans la prise de parole ou d'initiatives, dans leur processus d'autonomie.
- ▣ Proposer des activités qui développent chez les enfants la créativité et l'autonomie, qui favorisent la prise de responsabilité, qui respectent leur rythme de vie et la personnalité de chacun, qui fassent découvrir aux enfants des activités innovantes.
- ▣ Favoriser l'intégration des enfants à la vie en collectivité, développer et préconiser la tolérance des enfants les uns envers les autres.
- ▣ Sensibiliser les enfants à leur environnement local.

▫ Assurer la sécurité affective, morale et physique des enfants.

Chacun des animateurs pourra être amené à intervenir selon ses compétences auprès d'un groupe pour lequel il n'est pas référent.

- **Des intervenants spécialisés** (diplômés) extérieurs à l'accueil de loisirs pourront être sollicités pour des activités spécifiques, qu'elles soient sportives ou qu'elles demandent des compétences particulières (activités scientifiques et techniques par exemple). Nous demanderons de nous fournir une copie de leur diplôme ainsi que leur numéro d'agrément.

Même en cas d'intervention de personnes extérieures, il est bien évident que l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs sera en permanence responsable des enfants.

2. Les enfants

L'enfant doit être acteur de ses loisirs, l'accueil de loisirs doit lui permettre de vivre des activités qu'il aime entre copains, ses projets doivent pouvoir se réaliser.

L'enfant sera invité à s'investir :

- dans l'organisation matérielle des activités, par exemple lors des repas : débarrassé la table, lors des campings : préparation des repas,
- dans le choix et/ou la proposition d'activités,
- dans la mise en place des activités, etc.

L'enfant sera invité à donner son avis et être force de proposition.

Divers temps de discussion, de réunion et d'évaluation auront lieu chaque jour, lors de l'accueil, de la pause déjeuner ou du goûter par exemple, pour recueillir l'opinion des enfants sur le déroulement et l'organisation de la journée, sur les activités du jour et pour connaître les propositions d'activités éventuelles pour les jours suivants (en plus de celles définies par les animateurs).

Les bilans se feront sous forme de réunion en petit groupe avec les animateurs référents, pendant les temps du repas, du goûter, sous forme de fiche ou du tour de bâton.

3. Les familles

L'association «Bonjour La Récré » valorise l'idée que les parents doivent être associés à la vie de l'accueil de loisirs. C'est la raison pour laquelle les parents seront associés au projet.

Un espace Parents

Véritable lieu de rencontre, d'information et d'échanges, l'espace parents permet aux familles qui le désirent, de rencontrer le responsable et l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs pour dialoguer sur les activités proposées, sur l'organisation, sur une situation personnelle...

Ce temps de rencontre, selon l'espace mis à notre disposition, permettra aux parents d'échanger de la vie du centre ou de leurs enfants.

La participation des familles aux temps forts

Les parents pourront être conviés à assister aux divers spectacles ou expositions proposés par les enfants en relation au projet d'activité.

D'autre part, les parents pourront être invités à s'impliquer dans des projets spécifiques : atelier cuisine, fabrication de costume, kermesse de fin de centre, spectacle des enfants, ...

L'information aux familles

Le fonctionnement et les activités proposées dans l'accueil de loisirs seront présentés aux familles lors d'une réunion publique qui aura lieu en début d'année et/ou lors de l'accueil.

Les parents seront informés de différentes façons :

- Par un affichage extérieur et intérieur
- A l'oral, lors de l'accueil le matin et le soir
- Par l'intermédiaire des enfants
- Par E-mail.

V. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A. GENERALITES

L'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Beaumont Louestault accueille des enfants de 3 à 11 ans.

L'ALSH sera ouvert tous les mercredis de l'année en période scolaire et la première semaine des vacances scolaires et les trois premières semaines lors des vacances d'été, hors jours fériés. L'accueil accueillera les enfants de 8h00 à 18h00 et assurera la restauration du midi et du goûter.

Les repas seront livrés par une société de restauration, cuisine API Centre Val de Loire basé Parc A10 Sud-Ouest, 17 rue Copernic 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR.

B. LES MOYENS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. Les moyens matériels (les locaux)

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école primaire de Beaumont Louestault rue Georges BIERET 37360 Beaumont Louestault. Elle met à notre disposition les locaux suivants :

- Préau, cour,
- Deux salles d'activités,
- Un réfectoire,
- La salle des fêtes,
- Le complexe sportif de la commune,
- Le dortoir des petites sections de maternelle,
- Une cuisine.

Un état des lieux est réalisé entre l'association et un responsable de la commune ou la directrice de l'école.

2. Les moyens Pédagogiques

L'équipe pédagogique dispose du matériel suivant :

- Matériel sportif
- Matériel de Camping
- Matériel pour les grands jeux extérieurs
- Matériel d'activités manuelles.

PHARMACIE

· Deux mallettes à pharmacie. Une armoire à pharmacie dans la salle « L'aquarium ».

3. Les moyens humains

L'équipe encadrant les enfants sera composée d'un directeur-animateur et du nombre d'animateurs requis par la DDJS en fonction du nombre d'enfants et de leur âge. Le personnel encadrant sera choisi parmi des personnes qualifiées, dans le respect des normes d'encadrement imposées par la réglementation Jeunesse et Sports :

- l'accueil du mercredi est un accueil périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- l'accueil en période de vacances scolaires est un accueil extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Une personne supplémentaire sera par ailleurs dédiée au ménage des lieux d'accueil et de restauration afin de rendre les locaux de l'école dans le même état qu'avant chaque journée d'accueil à l'ALSH.

Il est également possible que l'équipe compte des aides-animateurs bénévoles, qui désirent connaître le rôle d'un animateur, découvrir le fonctionnement d'un accueil de loisirs, ... Ces jeunes seraient accueillis de manière ponctuelle sur l'accueil de loisirs au regard de l'organisation même de l'accueil et des projets mis en œuvre.

Le directeur pourra faire appel aux parents pour renforcer l'équipe d'animateurs, lorsque le nombre d'enfants sera conséquent lors de grande sortie par exemple.

Une partie du travail administratif lié à l'accueil des enfants sera assuré par les bénévoles de l'association, qui assureront par ailleurs un contrôle régulier sur les activités proposées et la satisfaction des enfants.

4. Les moyens financiers

Le budget de l'accueil de loisirs est géré par l'association.

L'accueil de loisirs sans hébergement reçoit une subvention de la part de la communauté de Commune de Gatine-Choisilles Pays de Racan, pour son fonctionnement ainsi qu'une aide de la Caisse des Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole (le cas échéant).

VI. L'EQUIPE D'ENCADREMENT

- **Directeur** : CARRAT Vincent : **BAFD, PSC1**
- **Animatrices**
 - RICHARDEAU Katel : **CAP Petite Enfance**
 - En cours de recrutement* : **BAFA**
 - GIBERT Caroline : **stagiaire BAFA**
 - PINEAU Kim : **non diplômée**
- **ENTRETIEN DES LOCAUX** : FERME Marie

VII. JOURNEE TYPE

Les Mercredis:

Horaires	DEROULEMENT
8h-9h	Accueil échelonné
9h-10h	Jeux libres
10h-10h15	Conseil (présentation, Règle de vie, déroulement de la journée)
10h15-11h30	Activités
11h30-12h	Temps calme (Rangement, toilette, lavage des mains)
12h-13h	Repas
13h-14h30/15h	Sieste des petits
	Temps calme (des grands)
14h30-16h	Activités
16h-16h30	Goûter/bilan enfants
17h-18h	Départ échelonné

Aux vacances scolaires :

Horaires	DEROULEMENT
8h-9h	Accueil échelonné
9h-10h	Jeux libres
10h-10h15	Conseil (présentation, Règle de vie, déroulement de la journée)
10h15-11h30	Activités
11h30-12h	Temps calme (Rangement, toilette, lavage des mains)
12h-13h	Repas
13h-14h30/15h	Sieste des petits
	Temps calme (des grands)
14h30-16h	Activités
16h-16h30	Goûter/bilan enfants
17h-18h	Départ échelonné

Les

horaires ci-dessus peuvent être modifiés selon les activités.

TEMPS D'ACCUEIL de 8H00 à 9h00 et de 17h à 18h00 :

Les animateurs auront trois missions, en collaboration avec les enfants, durant ce temps :

- Accueillir les enfants et être à leur écoute (propositions d'activités).
- Préparer ou ranger le matériel pour les activités en collaboration avec les enfants.
- Proposer aux enfants des petites activités calmes qu'ils pourront facilement arrêter lorsque tous les enfants seront arrivés ou lors de leur départ. C'est un moment privilégié pour mettre en place des activités autonomes.

VIII. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

Les règles de vie seront élaborées en début de séjour avec les enfants, le directeur et les animateurs. Les règles de vie seront retransmises lors de la réunion du matin avec les enfants. Elles seront affichées dans les salles d'activités afin que les enfants s'approprient ces règles.

Les activités s'effectueront en deux temps, matin et après-midi. Les activités proposées par les animateurs doivent tenir compte du rythme et de l'âge des enfants. L'activité émerge souvent d'un intérêt, d'un désir formulé par l'enfant ou en connivence avec l'animateur. **Attention l'animateur n'obligera pas un enfant à participer à une activité s'il ne veut pas (cause de fatigue...),** mais se mettra en position de discussion avec lui pour savoir les raisons de son refus et lui proposera autre chose. **Il ne faut pas oublier que ce sont leurs moments de détente et de vacances.**

Le temps du repas ainsi que celui du goûter sont des moments de convivialité et marque un vrai temps de pause dans la journée. Les animateurs rappelleront les consignes à respecter lors du repas

(tenue, langage, déplacement). Les repas sont des moments d'échanges entre enfant/enfant et enfant/animateur. **Attention les animateurs veilleront que les enfants passent aux toilettes (petits) et se lavent les mains (tout le monde).**

• LES VACANCES DU MOIS DE JUILLET

Se dérouleront sur les mêmes bases que ci-dessus, avec le même fonctionnement. Des activités extérieures au centre pourront être proposées.

- ☺ Jeux collectifs (balle aux prisonniers, poule, renard, vipère, le facteur n'est pas passé...)
- ☺ Sortie à vélo
- ☺ Piscine
- ☺ Chasse aux trésors
- ☺ Sortie de découverte (jardin botanique, parc d'attraction, ...)
- ☺ Le mini-camp
- ☺ Des veillées seront proposées
- ☺ Activités manuelles sur les thèmes proposés
- ☺ Spectacle de fin de centre ou kermesse
- ☺ Grande sortie fin de centre

Au **mini-camp**, les règles de vie seront les mêmes qu'au centre. Les animateurs seront chargés avec le directeur de la mise en œuvre de la sécurité et l'hygiène des enfants (environnement, placement des tentes, les sanitaires au plus proche du campement, téléphone, l'activité, les repas, le coucher, la toilette, les veillées, ...). Pour les repas, les enfants participeront avec les animateurs à la conception du festin en tenant compte des règles d'hygiène. Les enfants seront responsabilisés sur les tâches du mini-camp (vaisselle, laisser l'endroit occupé propre, ...). **Attention lors de la préparation des repas sur le mini-camp, les enfants ne doivent en aucun cas s'approcher, allumer, toucher au gaz. C'est l'animateur lui seul qui a la responsabilité de faire chauffer les plats. Avant de se coucher, il doit s'assurer que le gaz soit bien fermé et que la nourriture soit bien rangée à sa place.** Le petit déjeuner pourra être emmené le lendemain matin.

Les veillées proposées se termineront pour les petits 21h00 et pour les grands à 21h30 selon le thème de la veillée.

Le coucher se fera dans le calme et le respect des autres campeurs. Les enfants avant de se coucher, passeront aux toilettes, se laveront les mains et se brosseront les dents. Les animateurs s'assureront du bon fonctionnement.

Des réunions seront mises en place pour faire le bilan de la journée (sur l'enfant, les activités, préparation de la journée à venir, ...).

IX. LES REGLES DE VIE NON NEGOCIABLES

Sécurité : Respecter scrupuleusement toutes les règles de sécurité et d'hygiène. Voir le règlement intérieur (cf. annexe).

Alcool : La consommation d'alcool est strictement interdite.

Stupéfiant : L'absorption ou détention de toute forme de drogue sont totalement interdites.

Coercition : La brutalité physique ou morale envers un enfant, adulte est interdite.

Vol : Qu'il soit interne au groupe ou externe (magasin, ...) est interdite.

Mixité : La mixité sous les tentes n'est pas autorisée.

Matériel collectif : Toute dégradation volontaire est interdite.

La cigarette : (Animateur) n'est pas interdite sauf en présence des enfants, mais tolérée hors des locaux.

Voilà pour l'essentiel, mais il y a d'autres règles :

- Un comportement correct en toute circonstance,
- Respect de la prise de parole de chaque personne,
- Respect des autres et de soi,
- Respect de l'environnement, des locaux,
- Présence aux réunions de groupe.

X. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Règlement en direction des animateurs et des personnes techniques occupant les locaux.

Vérifier l'hygiène des espaces avant et après toute utilisation y compris les toilettes.

Vérifier l'état du mobilier et signaler aux directeur toutes anomalies. Retirer le mobilier dangereux.

Vérifier l'état des jeux et jouets mis à disposition des enfants.

Vérifier l'état des éclairages, portes, fenêtres et signaler toutes anomalies.

Fermer les portes, fenêtres et lumières après chaque utilisation de tous les espaces occupés.

Respecter le matériel mis à notre disposition (mobilier, jeux, ...), le rangement et l'ordre de la régie. Aucun enfant ne doit venir se servir seul dans la régie. Il est accompagné par un animateur de même pour la bibliothèque, un système de prêt sera mis en place.

Avant de se mettre à table, les enfants passeront aux toilettes et se laveront les mains. Les adultes se laveront également les mains de même pour le goûter. A chaque début de repas, le directeur mettra de côté un échantillon de repas au frais pendant 5 jours pour d'éventuelles intoxications alimentaires. A chaque sortie du centre, un animateur PSC1 devra avoir en sa possession la mallette à pharmacie. Une mallette à pharmacie sera à disposition dans chaque salle. Elle sera vérifiée par le directeur ou un animateur chaque soir. Mettre cette mallette hors de portée des enfants.

Attitude et rôle de l'adulte :

- Il assure la sécurité affective morale et physique de tous les enfants,
- Il doit être attentif et à l'écoute de l'enfant,
- Il a une attitude exemplaire et responsable,
- Il est responsable des enfants,
- Il anime des temps de loisirs,
- Il ne doit pas être vulgaire.

XI. LA SECURITE

Les taux d'encadrement doit être respectés. Lors des sorties en dehors du centre, les animateurs seront minimum deux, vêtu d'un gilet jaune. Le code de la route des piétons sera respecté. Pour la traversée, un animateur sera présent de chaque côté de la route et le premier animateur guidera les enfants en leur donnant des points de repère pour s'arrêter et attendre le groupe. Les enfants devront marcher dans le calme et le plus possible sur des trottoirs.

Avant chaque déplacement à l'extérieur du centre, une **feuille de sortie** sera affichée sur la porte de l'accueil avec le nom et le lieu de l'activité, le nombre et le nom et prénom des enfants participants, le matériel pédagogique utilisé, les coordonnées téléphoniques des animateurs et celles du directeur du centre. Chaque personne encadrante devra être munie d'un téléphone portable qui ne servira qu'à des fins professionnelles lors de son temps de travail.

Les animateurs prendront une pause à tour de rôle sur les temps informels.

Les animateurs devront veiller à ce que les enfants aient tous des vêtements adaptés à la sortie. Notamment concernant les sorties dans les bois, privilégier les pantalons et t-shirt à manches longues et informer les parents de cette sortie pour prévenir des tiques éventuelles.

En tout temps, le directeur doit être informé des directives de la DDCS et en informer son équipe.

L'été, les enfants et animateurs devront se munir d'un chapeau ou casquette et de bouteille d'eau.

En tout temps, l'animateur doit être capable de dire le nombre d'enfants présents sous sa responsabilité et les compter le plus souvent possible.

Les animateurs prendront connaissance des fiches sanitaires de chaque enfant. La fiche sanitaire est le seul outil que nous possédons pour être informé sur l'état de santé de l'enfant. Les coordonnées des parents y sont inscrites et l'animateur doit pouvoir renseigner le médecin ou les secours sur les renseignements inscrits sur cette fiche (vaccinations, allergies, traitement, ...) à tout moment.

Tout accident, blessures, petits bobos doivent être inscrits dans le cahier d'infirmerie. Seules les personnes détentrices du PSC1 ou d'un autre diplôme de secouriste peuvent effectuer les soins envers l'enfant. En cas de blessure à l'extérieur du centre noter ces informations dans le carnet qui se trouve dans la mallette à pharmacie. (Nom, prénom, l'heure, le lieu, détail de l'accident, les soins effectués sur l'enfant et le nom de l'animateur). Ne donner en aucun cas des médicaments aux enfants, sans prescription du médecin du SAMU. **Les petits accidents sont malheureusement fréquents et nous nous devons de les éviter.**

ANNEXES

I PREVENTION DES ACCIDENTS

II L'ÉPILEPSIE

III TELEPHONES D'URGENCE

IV TROUSSE DE SECOURS

V REGLEMENT POUR LES BAIGNADES

VI EVALUATION PEDAGOGIQUE

VII ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION « Bonjour-la-Récré »

I PREVENTION DES ACCIDENTS

CONSEILS PRATIQUES POUR LES PETITS BOBOS :

L'œil au beurre noir : ne mettre ni collyre, ni pommade sans avis autorisé du médecin (si l'œil est enflé et rouge à l'intérieur prendre rendez-vous chez l'ophtalmologiste).

Empêcher la formation d'une bosse : le plus vite possible mettre sur le bleu ou l'hématome du froid, pour soulager et bloquer l'extension de l'épanchement sanguin, remplir un linge de glaçons ou plus pratique un spray réfrigérant (comme ceux qu'utilisent les sportifs). Pour calmer la douleur, mettre de l'arnica si pas de plaie.

Saignement d'une plaie : écorchures, éraflures et petites coupures superficielles doivent d'abord être lavées avec de l'eau et un savon liquide ou du sérum physiologique, puis rincées. Nettoyer toujours en allant du centre vers les bords, comprimer la plaie avec une compresse, relâcher toutes les 3 ou 4 minutes pour voir si le saignement est stoppé. Enfin, désinfecter avec un antiseptique sans alcool. (Vérifier que la vaccination antitétanique est à jour).

Saignement de nez : faire moucher l'enfant, ne lui pencher la tête ni avant ni en arrière et comprimer la narine (environ 10 minutes), ne pas placer un tampon hémostatique ou du coton dans la narine, si le saignement se prolonge, appeler le médecin.

Piqûre de guêpe, abeille, frelon : souvent on ne peut rien faire, par contre une piqûre au niveau de la bouche ou de la lèvre, alerter le médecin d'urgence.

Morsure : laver à grande eau et au savon, éventuellement désinfecter. Morsure d'animal essayer de garder l'animal, contacter l'hôpital.

Brève perte de connaissance, convulsion : coucher en position latérale de sécurité (PLS), appeler le médecin.

L'insolation : exposition prolongée au soleil la tête non protégée et/ou coup de chaleur. Les symptômes : maux de tête, vertige, agitation, fièvre très élevée.

Les bons gestes : asseoir l'enfant à l'ombre si possible dans un courant d'air et contacter le SAMU pour plus d'information si les symptômes persistent ou s'aggravent.

La noyade : les causes : crampe, malaise en piscine, en rivière ou en mer, chute

Les bons gestes : faire prévenir immédiatement les sauveteurs du poste de secours, sortir la victime de l'eau, le plus rapidement possible, ne lui porter secours que si l'on est vraiment capable.

- **La victime est consciente :** la laisser tousser et expulser l'eau contenue dans ses poumons, la réchauffer.
- **La victime ne respire plus :** son cœur s'est arrêté, appeler le **SAMU** (15) et pratiquer les gestes de premier secours.

▫ **Qui sont :** dégrafer les vêtements de la victime, libérer les voies aériennes, basculer prudemment la tête en arrière et pratiquer immédiatement la ventilation artificielle par bouche à bouche ou bouche à nez. Quand la ventilation spontanée est bien rétablie, ample et régulière : position latérale de sécurité et surveillance. Toujours appeler les secours publics médicalisés.

II L'ÉPILEPSIE

L'épilepsie est une maladie neurologique chronique caractérisée par la répétition plus ou moins fréquente de crises dites épileptiques, qui sont la traduction d'une décharge excessive d'un groupe de cellules nerveuses cérébrales.

QUE FAIRE EN CAS DE CRISE

- 1** Accompagner la chute du sujet pour lui éviter de tomber brutalement ou de se blesser.
- 2** Protéger la tête du patient pendant les secousses en lui mettant un coussin ou une couverture sous la tête.
- 3** Après les secousses, placer le patient en position latérale de sécurité.
- 4** Laisser le patient dans une position confortable pendant la période postcritique avant de l'emmener s'allonger pour qu'il récupère.
- 5** Noter l'heure de début et de fin de la crise, les circonstances ainsi que le déroulement de la crise.

NE SURTOUT JAMAIS FAIRE

Ne jamais essayer de mettre quoi que ce soit dans la bouche du patient. Contrairement à ce que l'on peut entendre sur le risque que le patient avalerait sa langue, au risque de se faire mordre gravement les doigts.

III TELEPHONE D'URGENCES



URGENCES

Allo Enfance Maltraité : **119**

Allo Enfance Disparue : **116**

Police/Gendarmerie : **17** ou **112**

Pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15**

N° d'urgence : **112**

Hôpital : **02.47.47.47.47**

Médecin : **02.47.74.64.18**
02.47.24.42.09 - 08.26.20.72.04

Mairie : **02.47.24.42.15**

Pharmacie : **02.47.56.49.09**

Centre antipoison :
· Angers : **02.41.48.21.21**

Météo : **08.36.68.02.72**

Le Directeur : **06.20.88.74.47**

ADRESSES UTILES

D.D.C.S. (Direction Départementales de la Cohésion Sociales) :
4, rue Albert Dennerly 37000 Tours
02.47.70.11.00

D.D.S.V (Services Vétérinaires) :
46 avenue Gustave Eiffel 37000 Tours
02.47.49.50.80

D.D.A.S.S (Affaires Sanitaires et Sociales) : 32 rue Edouard Vaillant
37042 Tours cedex BP 4214

P.M.I (Protection maternelle et infantile) 24-26 rue Dublineau 37000
Tours 02.67.31.47.31

C.A.F. Caisse d'Allocations Familiales)
1, rue Alexander Fleming
37045 Tours cedex 9
08.10.25.37.10

Préfecture de L'Indre et Loire
15, rue Bernard Palissy 37925 Tours
08.21.20.30.37

COORDONNEES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

📮 « Bonjour La Récré » 30 rue Georges BIERET 37360 Beaumont-Louestault

📠 Association « Bonjour La Récré » 2 rue des Prés 37360 Beaumont-Louestault.

📧 : contact@bonjourlarecre.fr /

inscription.bonjourlarecre@gmail.com

☎ Accueil de loisirs : 02.47.24.27.21 📠 : 06.77.48.32.65

Président de l'association 📠 : 06.01.27.26.63

Le directeur 📠 : 06.20.88.74.47

IV TROUSSE DE SECOURS

Cette trousse sera à la fois légère et rigide et les flacons en matière incassable. Elle devra contenir du matériel en quantité suffisante afin de donner les soins de base.

Tous les soins seront répertoriés sur un carnet ainsi que les médicaments distribués (préciser le nom de l'enfant, la date et heure du soin) de façon à pouvoir retranscrire sur le cahier d'infirmier au retour.

Y seront également indiqués l'adresse et le téléphone du médecin le plus proche et l'hôpital le plus proche pour les sorties itinérantes.

Contenu de la trousse journée :

- Thermomètre sala sans mercure
- Alcool à 70° (nettoyage des instruments et des mains)
- Serviettes hygiéniques
- Quantités plus importantes de compresses antiseptiques et de pansements
- Gants (pour les plaies qui saignent)
- Pommade calmant pour piqûre
- Crème à l'arnica
- Sparadrap
- Une paire de ciseaux
- Bandes élastiques
- Pince à tique et pince à épiler : ne pas les utiliser soit même ; **ne jamais retirer un corps étranger** du corps humain, laisser les professionnels le faire si besoin (médecin ou pharmacien)
- Eau oxygénée récente en dosettes
- Antiseptique liquide incolore non alcoolisé
- Morceau de sucre

PRIVILEGIER L'EAU ET LE SAVON DE MARSEILLE

Chaque trousse doit être vérifiée et complétée si nécessaire à chaque retour de promenade et de mini-camp.

A éviter pour les soins :

- Dakin (non stable)
- Ether (non antiseptique, explosif)
- Mercurochrome (toxique)
- Teinture d'Iode (douloureux, nombreuses allergies)

Dans la trousse de secours pour les déplacements, ajouter :

- Un téléphone portable
- Le numéro de téléphone du directeur et du centre
- Des pompiers
- Du médecin ou de l'hôpital le plus proche
- Le centre anti poison

Attention : Ne pas donner de comprimés, pas de sirop et d'autres médicaments sans prescription du médecin du SAMU

V SECURITE REGLEMENTION DES BAINADES

Baignade en mer :

Pour amener un groupe à la plage et se baigner, le directeur devra rédiger un courrier au Maire de la commune ou de la ville de baignade, pour avoir l'autorisation d'emmener mon groupe sur sa plage. Le responsable du groupe devra prendre en compte, la couleur du drapeau, il devra aller voir le maître-nageur pour indiquer son groupe, le nombre d'enfants. C'est le maître-nageur qui définira l'emplacement du groupe sur la plage enfin qu'il puisse avoir un regard sur le groupe. Pour la baignade les animateurs seront tous dans l'eau avec les enfants, 1 animateur sur la plage afin d'assurer la sécurité des enfants qui ne se baigne pas.

Quand le groupe part de la plage, le responsable prévient le maître-nageur.

Faite entrer les enfants dans l'eau progressivement en s'aspergeant la nuque et le torse.

Ne pas oublier : les lunettes, chapeaux, crème solaire, bouteilles d'eau.

Respecter le temps de la digestion.

A la piscine :

Avant d'aller à la piscine, le directeur fera une note aux parents pour leur demander si leur enfant a le certificat de 50 m, cela permet de savoir si l'enfant sait nager.

Arriver à la piscine le responsable ira voir le surveillant de baignade. Se conformer aux prescriptions de celui-ci et aux consignes et signaux de sécurité.

Le surveillant de baignade pourra évaluer les enfants au niveau de leurs capacités de nage. Faite rentrer les enfants dans l'eau progressivement en s'aspergeant la nuque et le torse. En cas d'accident, prévenir le responsable de sécurité ou l'organisation des sauvetages et secours.

Règlement D.D.C.S :

- **Deux cadres :**
- Piscine et baignades aménagées et surveillées. (Maître- Nageur)
- En dehors des piscines et baignades aménagées et surveillées (SB, B.N.S.S.A, B.E.E.S.A.N) qui ne compte pas dans le taux d'encadrement.
 - **Encadrement :** ☼ **L'existence d'un service de surveillance local ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité propre.**
 - **Effectifs :** Dans les deux cas : **Enfants de plus de 6 ans** 40 enfants maximum dans l'eau (effectif à moduler en fonction des impératifs de sécurité et surveillance). **1 animateur pour 8 enfants** dans l'eau. **Enfants de moins de 6 ans** 20 enfants au maximum dans l'eau. **1 animateur pour 5 enfants** dans l'eau.
- En dehors des piscines et baignades aménagées et surveillées, sous la responsabilité du directeur du centre. **Lieux choisis ayant des conditions satisfaisantes de sécurité** (les baignades en zones interdites par l'autorité de police sont prohibées et de surcroit pénalement répréhensibles).
 - **Encadrement :** **Enfant de moins de 12 ans** : zone de bain matérialisée par des bouées reliées par un filin. **Enfants de plus de 12 ans** : zone de bain balisée.

Dans tous les cas et tous lieux : la sécurité des enfants doit être assurée par un encadrement suffisant.

Cas particuliers (camps d'adolescents+ de 14 ans) pas d'obligation d'un surveillant de baignade. Seule restriction : sont exclues les zones interdites considérées comme dangereuses.

☼ : **Dans les séjours vacances et accueil de loisirs ne peuvent être pratiquées que les activités se déroulant sur les rivières de classe I et II avec exceptionnellement des passages en classe III ou sur des plans d'eau qui ne constituent pas de danger potentiel.**

VI EVALUATION PEDAGOGIQUE

L'évaluation de nos objectifs pédagogiques se fait au cours de réunion d'équipe, à la fin de chaque période de vacances (pour l'été en milieu des vacances). L'analyse est essentiellement basée sur les activités, la vie quotidienne et la vie collective.

Les activités :

- Ont-elles été suffisamment préparées ?
- Sont-elles adaptées ?
- L'effectif du groupe est-il adapté ?
- Qu'ont-elles apporté aux enfants ?
- Le matériel est-il adapté, suffisant ?
- La gestion du temps

La vie quotidienne :

- Retour sur le comportement des enfants (en groupe et individuellement)
- Répartition des temps calmes
- L'aménagement des locaux est-il opérationnel ?
- Point sur les consignes de sécurité

La vie collective :

- Les règles de vie sont-elles efficaces, claires ?
- Quelles sanctions peut-on prévoir ?

L'intérêt de ces réunions est dans l'échange de pratiques, l'apport du savoir-faire de chacun. C'est en ce sens que nous retiendrons également le rôle formateur de cette méthode.

VII ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION :

